Ces démarches doivent pouvoir s'appuyer sur des personnels formés (voir fiche 24) et sur des aides dédiées à la recherche et au développement, accessibles à l'ensemble des acteurs.

FICHE 05

05 Mobilité des publics

La mobilité des publics est, en volume, la plus lourde des mobilités liées au spectacle vivant. C'est aussi celle sur laquelle les pouvoirs publics ont le plus de prise.

Nous proposons :

- que la desserte des lieux de spectacle par les transports en commun — implantation, horaires, fréquences — soit pensée avec leur programmation, en particulier pour les théâtres de ville et les représentations en soirée ;
- que toute commune qui accueille un espace chapiteau prévoie une desserte en transports publics aux horaires des représentations (voir fiche 38) ;
- qu'aucun nouvel équipement culturel ne soit construit sans accès alternatif à la voiture individuelle.

Cette exigence rejoint nos propositions sur l'itinérance et la diffusion de proximité : plutôt que de déplacer le public, déplaçons les œuvres.